

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 septembre 2017

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### **SONT PRÉSENTS**

Monsieur le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc
	Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

#### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### **2017-09-140 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

**D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2017-09-141 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2017-09-142 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**D'approuver** la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-trois mille trois cent soixante - douze dollars et cinquante-sept ( 83 372,57\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de dix mille trois cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-quatre ( 10 349,84\$), et les salaires nets payés au montant de quatorze mille quatre cent trente-huit dollars et deux ( 14 438,02\$).

**D'imputer** ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent huit mille cent soixante dollars et quarante-trois (108 160,43\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 652 à 692 du compte bancaire numéro 400058.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 septembre 2017**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2017-09-143**

**VÉRIFICATION ANNUELLE DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT – PROTECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – BÂTIMENT DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – GARAGE MUNICIPAL – CASERNE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Régie du bâtiment du Québec* informe les propriétaires de bâtiments qu'ils ont l'obligation de protéger le réseau d'eau potable contre la contamination;

**CONSIDÉRANT** l'existence de dispositifs antirefoulement au bâtiment du garage municipal et de la caserne de sécurité incendie ainsi qu'au site de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de la responsabilité de la Municipalité de faire vérifier annuellement les dispositifs antirefoulement des bâtiments municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le non-respect de la réglementation par la Municipalité peut lui entraîner des poursuites pénales ainsi qu'être tenue responsable des conséquences d'une contamination du réseau d'eau potable et donc, notamment, des frais encourus pour la décontamination;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser l'inspection des dispositifs antirefoulement au bâtiment du garage municipal et de la caserne de sécurité incendie ainsi qu'au site de traitement des eaux usées pour la somme d'environ trois cents vingt-deux dollars (322 \$), taxes en sus, par l'entreprise Plomberie G.D. Gauthier inc. de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 412 00 522.

**2017-09-144**

**FORMATION POUR LES PRÉSIDENTS D'ÉLECTION – ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2017 – 14 SEPTEMBRE 2017 À AMQUI**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay et l'adjointe administrative à s'inscrire à la formation pour les présidents d'élection, qui aura lieu le 14 septembre 2017 à Amqui.

**QU'**il n'y a aucuns frais d'inscription.

**QUE** les frais de déplacement et de repas sont à la charge de la Municipalité, conformément au règlement numéro 2012-06, intitulé « Règlement établissant les tarifs applicables dans le cadre des dépenses occasionnées par les élus et/ou employés municipaux pour le compte de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 310.

**2017-09-145**

**ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE ET À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE, D'EXPERTISE TECHNIQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET (SERVICE DE GÉNIE CIVIL) PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 septembre 2017

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a bénéficié d'une aide financière sur une période de cinq (5) ans par le ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire pour la mise en place d'un service régional de génie civil, laquelle se termine en 2018;

**CONSIDÉRANT** la création du service régional de génie civil en date du 3 octobre 2013 suite à la signature d'une première entente intermunicipale avec huit (8) municipalités, laquelle se termine le 31 décembre 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le 19 juin 2017, le comité intermunicipal a recommandé la signature d'une nouvelle entente d'une durée de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a préparé un projet d'entente relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet (Service de génie civil) selon les recommandations du comité intermunicipal de génie civil;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente existante se termine le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie offre la possibilité à la Municipalité de Saint-René-de-Matane d'adhérer à l'entente;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**DE** faire savoir à la MRC de La Matanie que la Municipalité de Saint-René-de-Matane refuse de faire partie de l'entente à intervenir entre les municipalités relatives au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet (Service de génie civil) et refuse d'assumer toute quote-part pour un tel service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2017-09-146**

#### **CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-RENÉ – 40<sup>IÈME</sup> ANNIVERSAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 23 SEPTEMBRE 2017 – VIN D'HONNEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des 50 ans et plus de Saint-René fête son 40<sup>ième</sup> anniversaire cette année;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des 50 ans et plus de Saint-René désire inaugurer les rénovations du centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des 50 ans et plus demande la participation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane afin d'offrir le vin d'honneur;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** contribuer financièrement à la fête du 40<sup>ième</sup> anniversaire du Club des 50 ans et plus de Saint-René qui se tiendra le 23 septembre 2017, et ce, pour un montant de cent dollars (100\$).

**DE** transmettre copie de la présente résolution au Club des 50 ans et plus de Saint-René.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2017-09-147**

#### **TRAVAUX PUBLICS - ACHAT DE PIÈCES POUR L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT - CAMION FORD STERLING 2001**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'équipement de déneigement de procéder à l'achat de pièces mécaniques;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** procéder à l'achat de pièces mécaniques pour l'équipement de déneigement chez le fournisseur Nortrax Québec Inc. de Mont-Joli, pour un montant de mille quatre cent trente-deux dollars et soixante-treize (1 432,73\$), taxes en sus.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 septembre 2017**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 649.

**2017-09-148 APPEL D'OFFRES SOUS INVITATION ÉCRITE – RÉFECTION DE TOITURE – MAIRIE, 178, AVENUE SAINT-RENÉ – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – TECQ 2014-2018**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à une demande de soumissions sur invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, dans le cadre de la réfection de la toiture de la mairie située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2017-09-149 AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 – PROJET – RÉFECTION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à effectuer le paiement du décompte progressif n° 2, daté du 11 août 2017, à « Allen Entrepreneur Général inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Réfection des installation de production et de distribution d'eau potable » pour un montant de vingt-huit mille cinq cent sept dollars et vingt-cinq (28 507,25\$), taxes incluses, et ce, selon les recommandations de Tetra Tech QI inc.

**De** transmettre copie de la présente résolution à Allen Entrepreneur Général inc. et à Tetra Tech QI inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 01 726.

**2017-09-150 INSTALLATION D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE – BÂTIMENT PUIITS D'EAU POTABLE – 6, RUE DU PUIITS – SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la mise en service des nouvelles installations de distribution d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** les alarmes, en cas de problème, doivent être envoyées sur les téléavertisseurs des opérateurs d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

D'autoriser l'installation d'une ligne téléphonique au bâtiment abritant le puits d'eau potable.

**QUE** les frais du branchement s'élèvent à cent quatorze dollars (114\$), taxes en sus.

**QUE** les frais mensuels s'élèvent à cinquante-quatre dollars et cinquante-quatre (54,54\$), par mois, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 412 00 522.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 septembre 2017

#### 2017-09-151 FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille a lancé un appel de projet pour le programme de politiques familiales municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** cet appel de projets s'adresse aux municipalités qui désirent adapter leurs services à la réalité des familles du Québec et mieux répondre à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme met des sommes à la disposition des municipalités et des MRC pour l'élaboration de leur politique et plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** la Matanie souhaite se donner des outils pour créer des environnements favorables au mieux-être des familles tout en adaptant les services municipaux à leur réalité et à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est autorisée à coordonner les travaux d'élaboration des politiques familiales municipales dans le cadre du programme;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de pilotage politique familiale municipale doit être formé;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution :

**De** nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, Mme Joyce Bérubé, MM. Rémi Fortin, Harold Chassé et Serge Fillion pour former le comité de pilotage dans le cadre de la démarche politique familiale municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2017-09-152 PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 5 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**DE** prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 5 septembre 2017, à savoir :

#### **Terminaison**

<b>Tremblay, Michaël</b>	Journalier et opérateur surnuméraire de la machinerie municipale – Fin saison estivale	1 <sup>er</sup> septembre 2017
--------------------------	---	--------------------------------

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2017-09-153 ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT DE L'ADMQ – LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 – « OUI, MAIS EN PRATIQUE » - PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – 13 SEPTEMBRE 2017 À MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à l'activité de perfectionnement dispensé par l'ADMQ - Les élections municipales 2017 – « Oui, mais en pratique », qui se tiendra le 13 septembre 2017 à Matane.

**QUE** les frais d'inscription et de transport sont à la charge de l'Association des directeurs municipaux du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière étant l'administratrice de la zone 12 Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2017-09-154 DÉSIGNATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT SURNUMÉRAIRE ET D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME – PÉRIODE ESTIVALE 2017 – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 septembre 2017

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 7 août 2014, la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la résolution 2014-08-176, afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a embauché un inspecteur en bâtiment surnuméraire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matane a embauché un étudiant pour agir à titre d'adjoint technique en urbanisme pour la période estivale 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie désire prolonger la période d'embauche jusqu'au 31 décembre 2017 pour un étudiant à titre d'adjoint technique en urbanisme;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** désigner M. Michée Desrosiers, à titre d'adjointe technique en urbanisme pour l'année 2017.

**DE** transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2017-09-155**

#### **MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME AFIN DE PERMETTRE LA LOCATION DE RÉSIDENCES À DES TOURISTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la demande écrite de M. Benoît Perreault dans le cadre de location d'immeuble à des touristes;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé la demande;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'**autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à entreprendre ou à faire entreprendre les procédures relatives à la modification de tous les règlements d'urbanisme nécessaires pour le projet de location de résidences aux touristes sur le territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2011-04 ».**

M. le conseiller Jean-Pierre Martel donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2017-05, intitulé « Règlement numéro 2017-05 décrétant un emprunt pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-04 ».

**2017-09-156**

#### **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2011-04 ».**

M. le conseiller Jean-Pierre Martel dépose et présente le projet de règlement numéro 2017-05, intitulé « Règlement numéro 2017-05 décrétant un emprunt pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-04 »;

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 septembre 2017

**De** prendre acte au dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 2017-05, intitulé « Règlement numéro 2017-05 décrétant un emprunt pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-04 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE D'AOÛT 2017**

M. le maire Harold Chassé donne un compte rendu de la séance d'août 2017 de la MRC de La Matanie.

#### **POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – COMPTE RENDU – AOÛT 2017**

Mme la conseillère Joyce Bérubé donne un compte rendu des politiques familiales municipales.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**2017-09-157**

#### **ADJOINTE ADMINISTRATIVE – ABSENCE AU TRAVAIL – PÉRIODE DU 7 JANVIER 2018 AU 26 JANVIER 2018**

**CONSIDÉRANT** la demande écrite datée du 4 septembre 2017 de l'adjointe administrative Lisette Landry informant de son absence au travail pour la période du 7 janvier 2018 au 26 janvier 2018 inclusivement;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** refuser l'absence au travail de l'adjointe administrative Lisette Landry pour la période du 7 janvier 2018 au 26 janvier 2018 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2017-09-158**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 5 septembre 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Harold Chassé**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Harold Chassé**  
**Maire**

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**